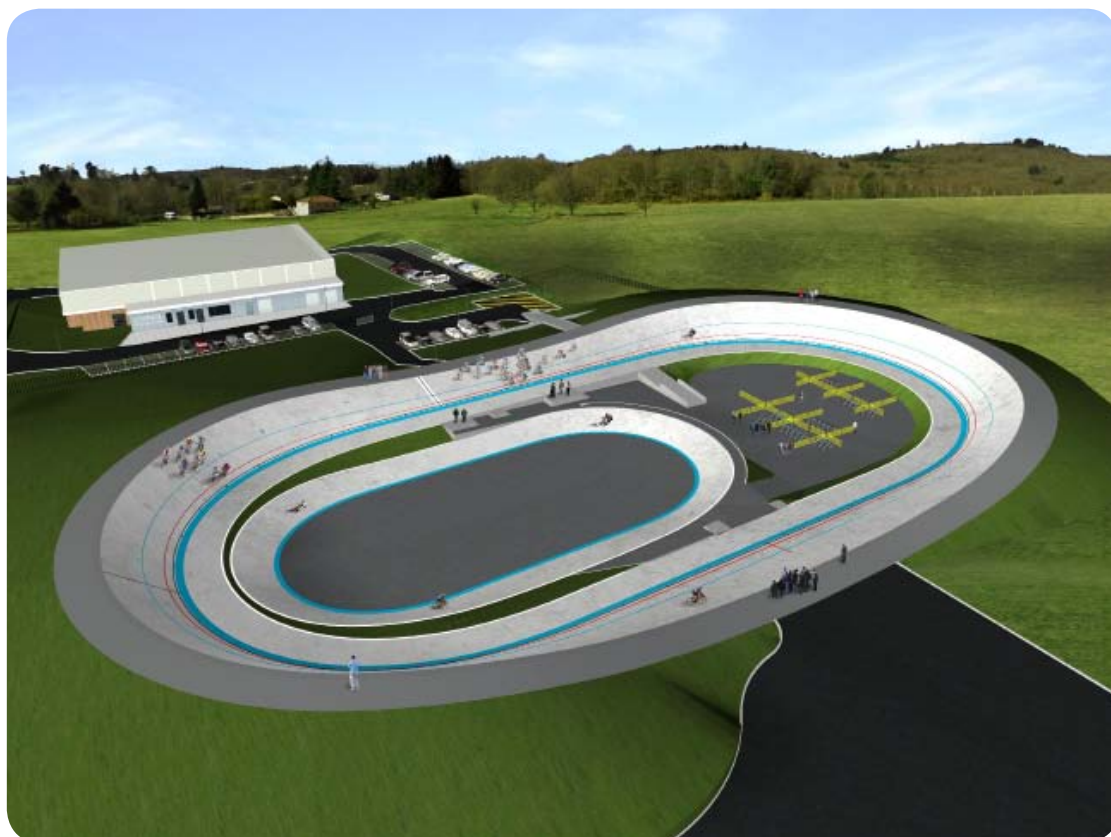


# VÉLODROME COMMUNAUTAIRE Raymond Poulidor

## Essais de la piste



## CONTACT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LIMOGES MÉTROPOLE  
Hélène VALLEIX  
64 avenue Georges-Dumas - CS 10 001  
87031 Limoges Cedex 1  
Tél. 05 55 45 79 09  
> helene\_valleix@agglo-limoges.fr

[www.agglo-limoges.fr](http://www.agglo-limoges.fr)

# SOMMAIRE

## **Communiqué de synthèse**

**I. Le futur Vélodrome communautaire, un équipement complet, nécessaire**

**II. Le futur Vélodrome communautaire, point d'étape et aménagement du planning**

**III. Le futur Vélodrome communautaire, gestion et animation partagées**

**IV. Le futur Vélodrome communautaire, un nom emblématique : Raymond POULIDOR**

**V. Annexes**

## Communiqué de synthèse

Le 1<sup>er</sup> septembre 2014, la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole a lancé la première phase du chantier du futur vélodrome communautaire par des travaux de terrassement, réalisés par la société Eurovia PCL.

La Communauté d'agglomération a en effet **reconnu d'intérêt communautaire la construction d'un vélodrome**, une structure jusqu'alors inexistante sur le territoire limousin et s'est engagée dans la réalisation de ce grand équipement.

L'objectif principal est de **répondre à la demande des différentes associations sportives et clubs de la région** mais également de **mettre à la disposition de tous un site d'entraînement sécurisé**, permettant à la fois le **développement d'une section « cyclisme sur piste »** et **l'organisation d'activités à destination des enfants** (scolaires, centres de loisirs...). L'équipement sera également ouvert à la pratique du roller.

En parallèle, la construction d'une halle des sports, sous maîtrise d'ouvrage de Bonnac-la-Côte, chemin de Mortemare où se situe également le stade est achevée.

Dans le but de **mutualiser les fonctions nécessaires aux deux équipements**, le vélodrome sera implanté à proximité immédiate du bâtiment communal de Bonnac-la-Côte et un schéma organisationnel a été ainsi défini.

Le vélodrome et ses annexes vont être conçus pour y **accueillir des compétitions de niveau national**. Afin de s'assurer de l'homologation de l'équipement, la Fédération Française de Cyclisme est associée à la conception et la réalisation de l'équipement.

**Le futur vélodrome se nommera «Raymond Poulidor»** afin de rendre hommage à la carrière de ce grand coureur cycliste, originaire de la Creuse et vivant aujourd'hui à St Léonard de Noblat en Haute-Vienne.

Le coût global de ce chantier est évalué à **2,9 millions d'euros HT (hors couverture)**, financé par la **Communauté d'agglomération Limoges Métropole** à hauteur de 1,6 M d'euros avec la participation de la Région à hauteur de 500 000 euros, de l'État à hauteur de 400 000 euros et par l'Union Européenne (FEDER) pour 409 600 euros. En supplément, le **coût de la construction de la couverture s'établit à plus d'1 M d'euros HT**.

**Au cours de ce chantier, 805 heures sont réalisées dans le cadre du guichet territorial clauses sociales de Limoges Métropole**

**Le vélodrome communautaire Raymond Poulidor sera opérationnel au printemps 2017.**

## I. Le futur Vélodrome communautaire, un équipement complet, nécessaire

La Communauté d'agglomération Limoges Métropole souhaite bénéficier d'un vélodrome homologué entièrement couvert et dédié à l'ensemble des pratiquants, au-delà même de la seule pratique du cyclisme sur piste. Sont également essentiels le développement de missions liées à l'apprentissage et la pédagogie auprès des enfants.

Aussi, le projet, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglo compte (plan en annexe) :

Un vélodrome, d'une capacité de 1 000 à 1 500 spectateurs, positionnés debout à l'extérieur de la piste, comportant une piste à virages relevés, de 250 m de long sur 7 m de large, éclairée, pour une plus grande amplitude horaire d'ouverture de l'équipement. Outre le quartier des coureurs, l'intérieur de la piste, accessible par un tunnel abritant des sanitaires pour les cyclistes, comportera une piste d'initiation à destination des enfants.

Afin d'être homologué, l'équipement doit en effet répondre à un certain nombre de critères précis, suivant les spécifications techniques de l'UCI - Union Cycliste Internationale et la FFC - Fédération Française de Cyclisme.

### Définition d'un vélodrome selon l'UCI :

*« Les vélodromes sont des pistes qui, dans leur forme et inclinaison ainsi que dans leur état et leurs dimensions permettent à chaque coureur, lors de compétitions cyclistes qui s'y déroulent, de défendre ses chances sans risque ni périls »*

Une extension à la salle de sports, bâtiment d'environ 100 m<sup>2</sup> avec accès indépendant, abritera les locaux de stockage du matériel cycliste, l'atelier de petite mécanique, une salle de réunion et un bureau à disposition du gestionnaire, ainsi qu'un local pour l'assistance médicale.

Un accès commun de type parvis, menant à une aire de stationnement de 50 places et au vélodrome permettra de ne créer qu'une seule entrée-sortie au site sportif. L'accueil, les douches, les sanitaires, l'infirmerie et le local « arbitre » du gymnase communal, seront utilisables pour les usagers du vélodrome.

## II. Le futur Vélodrome communautaire, point d'étape et aménagement du planning

En septembre 2014 ont débuté les travaux de terrassement à la fois sur la zone du futur gymnase de Bonnac, dont la construction est sous maîtrise d'ouvrage de la Commune et sur celle de la zone du futur vélodrome, équipement communautaire.

Le chantier du Vélodrome comprend 10 lots dont les six premiers ont été attribués ainsi :

- **lot n°1** : «terrassement généraux» attribué à la société EUROVIA PCL, pour un montant de 560 773,68 euros T.T.C. ;
- **lot n° 2** « assainissement / eau potable » au groupement d'entreprises SOTEC (mandataire) / SOPCZ, pour un montant de 264 271,44 euros T.T.C. ;
- **lot n° 3** « ouvrages » (tunnel d'accès vers l'intérieur du Vélodrome) est attribué à la société SOTEC, pour un montant de 158 770,50 euros T.T.C.
- **lot n° 4** « génie civil» est attribué au groupement d'entreprises GTM Sud Ouest / CROIZET POURTY et Cie pour un montant de 1 671 006 euros TTC.
- **lot n° 5** « voirie » est attribué à la société EIFFAGE Travaux Publics, pour un montant de 237 719 euros T.T.C.
- **lot n° 6** « éclairage et réseaux divers » est attribué à la société COFELY INEO, pour un montant de 133 380 euros T.T.C.
- **lot n° 7** «métallerie et équipements divers» est en cours de consultation.
- **lot n°10** «construction d'un local sanitaire» est en cours de consultation.

Le lancement des consultations des **lots 8 et 9** (clôture, espaces verts) sera effectué en fin d'année.

Les travaux de coulage de la grande et de la petite piste, dont le montant s'est élevé à 1,3 M d'euros, se sont achevés fin juillet 2016.

Les premiers essais de la piste ont lieu ce 27 septembre. La piste mesure 250 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur. Le dévers maximal dans les virages est de 90% (41°), et le dévers minimal est de 29% (13°). Le souhait de Limoges Métropole est de pouvoir homologuer cette piste en catégorie 3 UCI soit, pouvant recevoir toutes les épreuves internationales sauf Jeux Olympiques et Championnats du Monde.

À suivre, les travaux : métallurgie/équipements et clôtures puis l'aménagement du local sanitaire.

La fin des travaux (hors couverture) pourra ainsi intervenir à l'automne 2016.

*\*Le dévers est la valeur de la pente.*

**Le projet de vélodrome comprend également la mise en oeuvre d'une couverture.**

Le choix du maître d'oeuvre pour la construction d'une couverture a été arrêté le 11 avril dernier. Il s'agit de la société FSDC et Associés, dont la solution combinant dôme gonflable et entrées bâties en structure métal a été retenue par la Commission d'appel d'offres. Les travaux de couverture débuteraient au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 et pourraient s'achever en juin 2017.



**Photo de simulation avec couverture - architecte FSDC et associés**





### III. Le futur Vélodrome communautaire, gestion et animation partagées

Le futur Vélodrome sera géré et animé par plusieurs entités qui pourront partager leurs expériences et savoir-faire. Ce partage permettra ainsi de créer une importante interaction entre tous les acteurs du secteur du cyclisme au niveau national et local et ainsi une grande diversification des animations proposées sur le site.

**Un comité de pilotage**, sous présidence de l'Agglo, sera composé de quatre élus communautaires, un élu de Bonnac-la-Côte, un représentant de la FFC - Fédération Française de Cyclisme, du Comité Départemental de Cyclisme, de l'UFOLEP - 1<sup>re</sup> fédération sportive de France, de l'USEP - Union Sportive de l'Enseignement du premier degré/ l'UNSS - Union National du Sport Scolaire, du Comité Régional Handisport et des partenaires financiers.

Son rôle sera de coordonner l'ensemble des activités pratiquées dans l'enceinte du vélodrome. Il aura aussi pour missions d'établir des bilans de l'utilisation du site, le suivi des actions, le développement de nouvelles activités, la validation des plannings...

**La gestion de l'équipement** sera assurée par Limoges Métropole qui procédera au recrutement d'un éducateur diplômé d'État et de la Fédération Française du Cyclisme. Celui-ci aura pour missions d'encadrer les activités piste, scolaire et périscolaire, les pratiquants occasionnels, les stages, de gérer le matériel, d'organiser l'utilisation par les clubs.

**L'animation du site sera régie par un comité inter-fédération** (FFC et UFOLEP) qui assurera à la fois l'organisation, l'encadrement et le développement des événements sportifs, la gestion du budget du volet événementiel, l'encadrement des stages hors vélodrome (préparation physique générale)...

**Un comité de piste** composé d'un membre par club ou entité utilisant la structure sera également mis en place afin d'apporter une contribution à l'organisation des activités programmées et ainsi de proposer à tous un programme toujours plus adapté et diversifié.

Enfin, **l'entretien des équipements** sera assuré par le personnel de la commune de Bonnac-la-Côte mis à disposition de la Communauté d'agglomération Limoges Métropole.

## **IV. Le futur Vélodrome communautaire, un nom emblématique : Raymond Poulidor**

**Raymond Poulidor, dit « Poupou », est un coureur cycliste français, né le 15 avril 1936 à Masbaraud-Mérignat, dans le département de la Creuse. Sa popularité fut exceptionnelle en France, en dépit de son statut d'« éternel second » sur le Tour de France, épreuve qu'il n'a jamais gagnée mais dont il détient le record de podiums (8).**

**Cycliste professionnel entre 1960 et 1977, il a ainsi pu courir avec Louison Bobet, Jacques Anquetil, Eddy Merckx et Bernard Hinault.**

La rivalité entre Anquetil et Poulidor est l'une des grandes oppositions du sport français, avec en point d'orgue un combat coude à coude sur les pentes du Puy de Dôme dans le Tour 1964. La rivalité avec Merckx intervient dans la seconde partie de la carrière de Poulidor, trentenaire puis quadragénaire, « Poupou » emporte le Paris-Nice 1972 mais s'incline dans le Tour 1974 malgré une victoire au Pla d'Adet.



**Vainqueur de 189 courses dont Milan-San-Remo, le Tour d'Espagne, le Grand Prix des Nations, il est lauréat du Super Prestige Pernod en 1964.**

En janvier 2003, il est promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur.

Raymond Poulidor est également directeur sportif du Tour cycliste du Limousin.



## V. Annexes

### Emprise du vélodrome/ coulage de la piste



### Photo de simulation avant couverture



### Aménagement de l'intérieur de l'anneau

